



Traité Ketouvat

Michna 1 - Chapitre 9

הַכּוֹתֵב לְאִשְׁתּוֹ, דִּין וְדִבְרִים אֵין לִי בְּנִכְסֵיךְ, הֲרִי זֶה אוֹכֵל פְּרוֹת
בְּחַיִּיהָ. וְאִם מֵתָהּ, יוֹרְשָׁהּ. אִם כֵּן לָמָּה כָּתַב לָהּ דִּין וְדִבְרִים
אֵין לִי בְּנִכְסֵיךְ, שְׂאֵם מְכָרָה וְנִתְּנָה, קַיָּם. כָּתַב לָהּ, דִּין וְדִבְרִים
אֵין לִי בְּנִכְסֵיךְ וּבְפִרוֹתֶיךָ, הֲרִי זֶה אֵינוֹ אוֹכֵל פְּרוֹת בְּחַיִּיהָ. וְאִם
מֵתָהּ, יוֹרְשָׁהּ. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, לְעוֹלָם אוֹכֵל פְּרֵי פְרוֹת,
עַד שְׂיִכְתֹּב לָהּ דִּין וְדִבְרִים אֵין לִי בְּנִכְסֵיךְ וּבְפִרוֹתֶיךָ וּבְפִרֵי
פְרוֹתֶיךָ עַד עוֹלָם. כָּתַב לָהּ, דִּין וְדִבְרִים אֵין לִי בְּנִכְסֵיךְ
וּבְפִרוֹתֶיךָ וּבְפִרֵי פְרוֹתֶיךָ בְּחַיִּיךְ וּבְמוֹתֶיךָ, אֵינוֹ אוֹכֵל פְּרוֹת בְּחַיִּיהָ.
וְאִם מֵתָהּ, אֵינוֹ יוֹרְשָׁהּ. רַבִּין שְׁמַעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר, אִם מֵתָהּ,
יִירְשָׁנָהּ, מִפְּנֵי שֶׁהִתְּנָה עַל מֶה שֶׁכָּתוּב בַּתּוֹרָה, וְכֹל הַמִּתְּנָה עַל
מֶה שֶׁכָּתוּב בַּתּוֹרָה, תִּגְאוּ בְטִל:

Si quelqu'un donne à sa femme un écrit où il est dit : « Je n'aurai de droit sur tes biens », il peut en réclamer néanmoins les revenus tant qu'elle vit, et il en hérite quand elle meurt. A quoi sert alors l'écrit ? Au cas où la femme a vendu ou donné ses biens, la vente ou le don est valable. S'il a écrit : « Je n'aurai pas de droit sur tes biens, ni sur leurs revenus », il ne peut pas réclamer les revenus du vivant de sa femme ; mais si elle meurt, il hérite d'elle. Rabbi Yehouda dit qu'il peut encore réclamer les revenus des revenus, s'il n'a pas écrit expressément : « Je n'aurai pas de droit sur tes biens, ni sur leurs revenus, ni sur le revenu des revenus », et ainsi de suite jusqu'à l'infini. S'il a écrit : « Je n'aurai pas de droit sur tes biens, ni sur leurs revenus, ni sur les revenus de leurs revenus, ni de ton vivant, ni après ta mort », il ne peut pas réclamer les revenus, et il n'hérite pas après sa mort. Rabban Chim'on ben Gamliel dit qu'il en hérite néanmoins après sa mort, parce que l'héritage revenant au mari est d'institution biblique, qu'on on peut abolir.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions